

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUILLET 2020

PRESENTS : Patrick **MARY**, Maire, Sandrine **FLEURY**, Catherine **LEICHNER**, Adeline **VOYARD**, Adjoints, Etienne **LECLERE**, Guillaume **DOS SANTOS**, Bertrand **THIEBAULT**, Marie-Françoise **CABELEIRA**, Christelle **PENNESI**, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Fabrice **FOUTRIER** à Patrick **MARY**.

ABSENTE : Camille **BRESSON**.

Monsieur Etienne **LECLERE** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 10 juillet 2020.**

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 : Commune, Eau/Assainissement,
2. Vote des budgets primitifs 2020 : Commune, Eau/Assainissement,
3. Subventions 2020 aux Associations,
4. Formation des Commissions Communales,
5. Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
6. Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des Commissaires,
7. Désignation des délégués au Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.),
8. Désignation des délégués au S.D.D.E.A. de la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON pour la compétence Assainissement Non Collectif,
9. Désignation du délégué élu du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.),
10. Désignation des délégués Forêt,
11. Désignation du Correspondant Défense,
12. Questions diverses.

1) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2019 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 139 725,87 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 118 017,59 €

Virement à la section d'investissement : 17 665,18 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 excédent : 39 373,46 €

Excédent au 31.12.2019 : 130 725,87 €

Affectation résultat
2019-Commune
Délib. n° 14/2020
Visée S/P 03/08/2020

Affectation obligatoire – à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 67 822,92 €
Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **71 902,95 €**

2) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 – SERVICE D'EAU/ASSAINISSEMENT

Affectation résultat
2019-Service Eau/Asst
Délib. n° 15/2020
Visée S/P le 03/08/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2019 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 48 835,43 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 64 196,22 €

Virement à la section d'investissement : 0 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 déficit : 15 360,79 €

Excédent au 31.12.2019 : 48 835,43 €

Affectation obligatoire – à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 0 €

Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **48 835,43 €**

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2020 équilibrés en dépenses et en recettes, à savoir :

• COMMUNE

Dépenses de fonctionnement..... **346 735 €**

Dépenses d'investissement..... **113 648 €**

Recettes de fonctionnement..... **346 735 €**

Recettes d'investissement..... **113 348 €**

• EAU/ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation **128 633 €**

Dépenses d'investissement..... **261 367 €**

Recettes d'exploitation **128 633 €**

Recettes d'investissement..... **261 367 €**

4) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement des subventions de fonctionnement aux Associations suivantes :

Subventions -
Associations
Délib. n° 16/2020
Visée S/P 03/08/2020

• **GRANGE SAINT BERNARD : 500 €**

• **MAISON POUR TOUS : 22 000 €**

• **A.P.E.I. SUD HAUT-MARNAIS : 45 €**

• **A.D.M.R. DU LANDION : 360 €**

• **FANFARE DE MARANVILLE : 180 €**

• **SOCIETE DE PECHE-A.A.P.P.M.A. : 150 €**

• **BIBLIOTHEQUE INTER. CLAIRVAUX : 410 €**

• **REFUGE-LE RELAIS DES ANIMAUX : 90 €**

• **LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €**

5) FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Formation des
Commissions
Communales
Délib. n° 17/2020
Visée S/P 03/08/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les membres des Commissions Communales comme suit :

COMMISSION DES FINANCES

Patrick MARY, Sandrine FLEURY, Catherine LEICHNER, Adeline VOYARD, Etienne LECLERE.

COMMISSION DES BATIMENTS, RESEAUX ET VOIRIE

Adeline VOYARD, Etienne LECLERE, Fabrice FOUTRIER, Christelle PENNESI.

COMMISSION FORESTIERE

Sandrine FLEURY, Guillaume DOS SANTOS, Bertrand THIEBAULT, Fabrice FOUTRIER.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA JEUNESSE

Sandrine FLEURY, Adeline VOYARD, Camille BRESSON, Marie-Françoise CABELEIRA.

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

Catherine LEICHNER, Guillaume DOS SANTOS, Camille BRESSON, Fabrice FOUTRIER, Marie-Françoise CABELEIRA.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sandrine FLEURY, Adeline VOYARD, Etienne LECLERE, Bertrand THIEBAULT, Marie-Françoise CABELEIRA, Christelle PENNESI.

COMMISSION COMMUNICATION

Sandrine FLEURY, Adeline VOYARD, Bertrand THIEBAULT.

COMMISSION EN CHARGE DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Patrick MARY, Sandrine FLEURY, Catherine LEICHNER, Adeline VOYARD, Marie-Françoise CABELEIRA.

6) RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Renouvellement des
membres Commission
d'Appel d'Offres
Délib. n° 18/2020
Visée S/P le 03/08/2020

Selon la réglementation en vigueur, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Cette Commission est constituée du Maire, qui est Président, de trois membres titulaires élus du Conseil Municipal et de trois membres suppléants élus, selon les mêmes modalités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

SONT ELUS :

- **Membres titulaires** : Adeline VOYARD, Bertrand THIEBAULT, Christelle PENNESI.
- **Membres suppléants** : Sandrine FLEURY, Guillaume DOS SANTOS, Marie-Françoise CABELEIRA.

7) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES

C.C.I.D. –
Désignation des
Commissaires
Délib. n° 19/2020
Visée S/P 03/08/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la liste de présentation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

- **BALANGER Agnès née CLIVIO**
25 rue Fagnée 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON

- **BEDNARCZYK Sylvie**
23 rue Fagnée 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **BEGUE Philippe**
14 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **BERTRAND Marcel**
11 rue de Rennepont 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **BRACARD Monique**
20 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **BRESSON Xavier**
10 grande rue Hameau d'Outre-Aube 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **GAMBA Xavier**
9 rue de la Pointerie 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **GARNET Nicole née NOBLOT**
8 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **JOLY Jacqueline née HARAND**
4 rue de la Siaba 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **KERROUCHE Isabelle**
Quartier Impérial Hameau des Forges-Saint-Bernard 10310
LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **LANIER Christophe**
14 rue de la Siaba 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **LEBON Frédéric**
14 rue de Clairvaux 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **LECLERE Etienne**
24 bis grande rue 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **LEICHNER Wilfrid**
5 grande rue 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **MAUGER Georges**
10 rue de Piverotte 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **PALLOTTELLI Diego**
6 rue de Clairvaux 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **PEUTZ Anette**
13 rue de la Pointerie 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **RONCARI Jean-Claude**
6 rue de Rennepont 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **THUAYRE Didier**
5 lotissement les Argilliers 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **TOURNEBISE Alain**
12 grande rue 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **TOURNEBISE Pascal**
13 rue de la Siaba 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **TREMA Jacqueline née GOULEY**
1 lotissement les Argilliers 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **VARETTE-BRESSON Nathalie**
2 rue Fagnée 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON
- **VOIRIN Annette née ORMANCEY**
4 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP-SUR-AUJON

**8) DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'AUBE (S.D.E.A.)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les délégués au Comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) comme suit :

- **Délégué titulaire** : Fabrice **FOUTRIER**.
- **Délégué suppléant** : Guillaume **DOS SANTOS**.

9) DESIGNATION DES DELEGUES AU S.D.D.E.A. DE LA COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Désignation délégués
S.D.D.E.A.
Délib. n° 21/2020
Visée S/P le 03/08/2020

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux Aquatiques et de la Démoustication (S.D.D.E.A.), et notamment son article 24,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L. 5721-2,

Monsieur le Maire expose, à l'ensemble du Conseil Municipal :

La Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON a transféré une ou plusieurs compétences au S.D.D.E.A., et est à ce titre membre du S.D.D.E.A.

Ainsi, suite au renouvellement général des conseillers municipaux et conformément à l'article 29 des statuts du S.D.D.E.A., il convient de désigner les délégués devant siéger au titre du transfert de compétence au sein des instances du S.D.D.E.A.

Le Conseil Municipal de LONGCHAMP-SUR-AUJON se doit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au titre de sa représentation aux instances du S.D.D.E.A. pour la compétence assainissement non collectif ; étant précisé, que cette désignation intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

A ce titre, pour la désignation au siège de délégué titulaire pour la compétence assainissement non collectif, les candidatures sont les suivantes :

	NOM	PRENOM
1	MARY	PATRICK

A ce titre, pour la désignation au siège de délégué suppléant pour la compétence assainissement non collectif, les candidatures sont les suivantes :

	NOM	PRENOM
1	PENNESI	CHRISTELLE

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir recouru au vote :

Il a successivement été procédé à la désignation au scrutin secret du poste de délégué titulaire et de délégué suppléant et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne.

Il prend acte des résultats du scrutin donnés par le Maire :

- **Nombre de votants : 10**
- **Bulletins blancs ou nuls : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 10**

Il entérine la désignation des membres titulaires ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin

	NOM	PRENOM
1	MARY	PATRICK

Il entérine la désignation des membres suppléants ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin

	NOM	PRENOM
1	PENNESI	CHRISTELLE

Désignation faite en séance de Conseil Municipal.

10) DESIGNATION DU DELEGUE ELU DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Désignation du délégué élu du C.N.A.S.
Délib. n° 22/2020
Visée S/P le 03/08/2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de LONGCHAMP-SUR-AUJON adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés au lendemain des élections municipales. Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du C.N.A.S. Son rôle est présenté dans la fiche de mission « les délégués locaux » communiquée à l'adhérent.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au C.N.A.S., Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local du collège des élus.

Il rappelle les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de Fonctionnement du C.N.A.S. :

- Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres personnes morales exerçant une mission de service public :
Le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.
- Pour les associations ou comités locaux en charge des œuvres sociales :

Le délégué local des élus est désigné parmi les élus de la collectivité territoriale pour le compte de laquelle l'association ou le comité gère les œuvres sociales du personnel, investis d'au moins un mandat électif régi par les articles L 191, L 227 ou L 335 du Code Electoral.

- Pour les comités d'œuvres sociales départementaux :

Le délégué local des élus est désigné :

- Soit par le conseil d'administration du comité,
- Soit par chaque collectivité adhérant au comité départemental,

Parmi les élus investis d'au moins un mandat électif régi par les articles L 191, L 227 ou L 335 du Code Electoral.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Catherine **LEICHNER**, Maire-Adjoint, en qualité de délégué élu du C.N.A.S. pour le mandat 2020-2026.

11) DESIGNATION DES DELEGUES FORET

Désignation délégués
Forêt
Délib. n° 23/2020
Visée S/P le 03/08/2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les « Délégués Forêt » auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières comme suit :

- **Délégué titulaire** : Guillaume **DOS SANTOS**.
- **Délégué suppléant** : Bertrand **THIEBAULT**.

12) DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Désignation
correspondant défense
Délib. n° 24/2020
Visée S/P le 03/08/2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ces correspondants sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les Communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Adeline **VOYARD**, Maire-Adjoint, comme correspondant défense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le secrétaire de séance,

E. LECLERE

Le Maire,

P. MARY